

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1131

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 5, après la deuxième occurrence du mot « prévue », insérer les mots :

« à l'article L. 341-10 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.